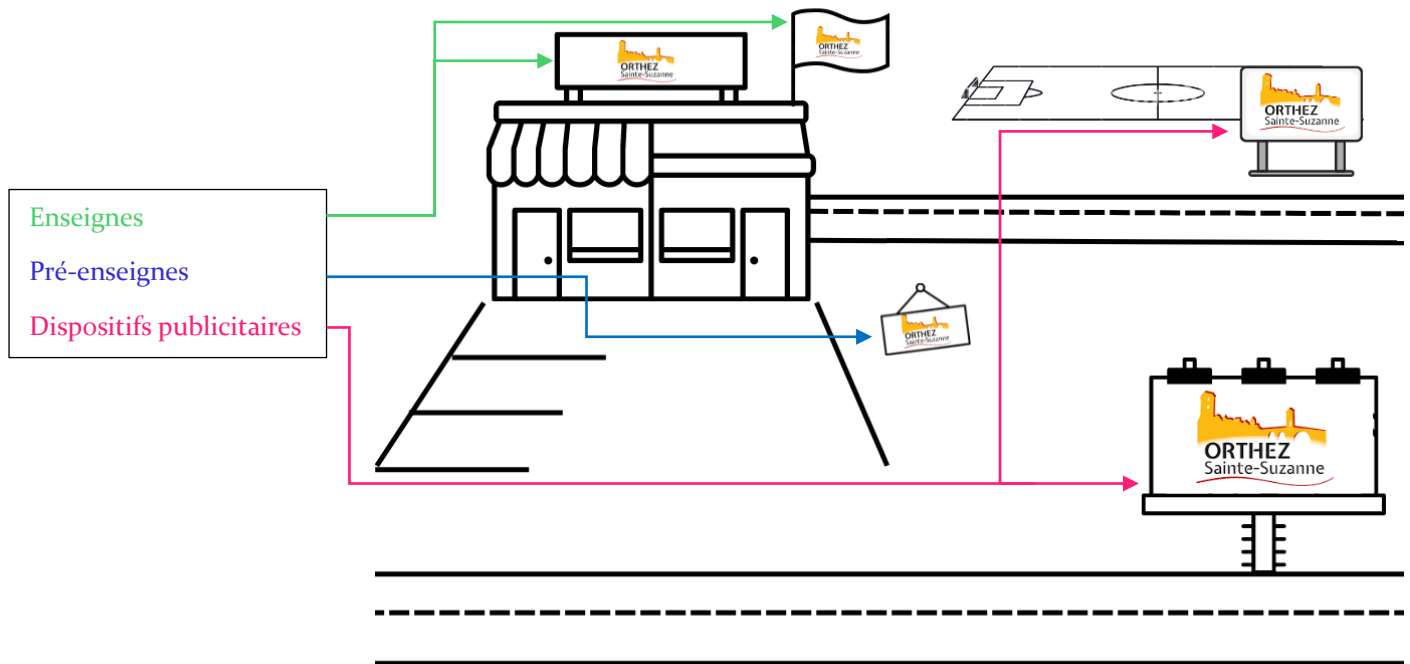


TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

La ville d'Orthez a mis en place la TLPE par délibération du conseil municipal du 30 octobre 2008.



Pour quoi ?



Pour qui ?



L'exploitant du support : redevable de droit commun



Le propriétaire du support : redevable 2ième rang



Le bénéficiaire du dispositif : redevable de 3ième degré

Comment ?

Les tarifs s'appliquent, par m² et par an, à la superficie « utile » des supports taxables, à savoir la superficie utilisable, à l'exclusion de l'encadrement du support.

Lorsqu'un support non numérique permet de montrer successivement plusieurs affiches, la superficie taxable est multipliée par le nombre d'affiches effectivement contenues dans le support.

La superficie prise en compte pour la tarification des enseignes, est la somme des superficies des enseignes apposées sur un immeuble, dépendances comprises, au profit d'une même activité.

Pour combien* ?

Surface en m ²	Prix en euros
De 0 à 7 m ²	0€
>7 à 12 m ²	16,20€ le m ²
>12 à 50 m ²	32,40€ le m ²
>50 m ²	64,80€ le m ²

**Tarifs 2022 réactualisés chaque année*

Quand ?

